

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00172 Numéro SIREN : 407 768 068 Nom ou dénomination : A.DIS.E.CO.

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2021 sous le numéro de dépôt 4738

Désignation de l'entreprise **SAS ADISECO**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **Les Buissonnets****35720 PLESER**Numéro SIRET * **4 0 7 7 6 8 0 6 8 0 0 0 2 2**

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

					Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
					3 0 0 6 2 0 2 1		3 0 0 6 2 0 2 0			
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilitisations corporelles *		028	122 441	030	107 552	14 889		16 579	
	Immobilitisations financières * (1)		040		042					
	Total I (5)		044	122 441	048	107 552	14 889		16 579	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
	Marchandises *		060	1 938	062		1 938		1 154	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	1 186	070		1 186		2 793	
		Autres * (3)	072	1 215	074		1 215		6 284	
	Valeurs mobilières de placement		080	4 998	082		4 998		4 998	
	Disponibilités		084	15 477	086		15 477		10 410	
	Charges constatées d'avance *		092		094				180	
	Total II		096	24 815	098		24 815		25 819	
	Total général (I+II)		110	147 256	112	107 552	39 704		42 398	
			PASSIF			Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	2 322		2 322		
	Ecart de réévaluation				124					
	Réserve légale				126	232		232		
	Réserves réglementées*				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)				131	20 723		6 915		
	Report à nouveau				134					
	Résultat de l'exercice				136	3 787		13 808		
	Provisions réglementées				140					
				Total I	142	27 065		23 278		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				154					
	Emprunts et dettes assimilées				156	4 554		12 260		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	1 022		2 129		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)				172	7 064		4 733		
	Produits constatés d'avance				174					
					Total III	176	12 639		19 121	
	Total général (I + II + III)				180	39 704		42 398		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		3 158			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cajal Quatre

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Page 4

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS ADISECO		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 0 0 6 2 0 2 1		13 0 0 6 2 0 2 0						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	4 893		6 046			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214						
		services *		217		218	42 299		48 038			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée *					224						
	Subventions d'exploitation reçues					226	152					
	Autres produits					230	463		612			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	47 807		54 695			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	4 046		3 083			
	Variation de stock (marchandises) *					236	(784)		2 044			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240						
	Autres charges externes * :		dont crédit bail : mobilier - immobilier			242	34 424		27 885			
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	310	244	490		313			
	Rémunérations du personnel *					250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252						
	Dotations aux amortissements *					254	4 848		4 780			
	Dotations aux provisions					256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	258		5			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)						264	43 282		38 110			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	4 525		16 585			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	90		26			
	Produits exceptionnels				(IV)	290			113			
	Charges financières				(V)	294	239		313			
	Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300			158			
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	589		2 445			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	3 787		13 808			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	3 787	314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318						
	Provisions non déductibles *					322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	589					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	100					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
	Entreprise nouvelles (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zone de restructuration de la défense (44. septies)	127		Zone de revitalisation rurale (44. septies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. septies)	991				
	Divers (44. septies)	345		Investissements outre-mer	344		Crédance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. septies)	992	
	Dédution exceptionnelle (art 39. septies) A B C D E F G							993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352	4 324		354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370	4 324		372			

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADISECO

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	88 313	442		444		446	88 313		88 313	
	Installations générales, agencements divers	450	1 528	452	3 158	454		456	4 686		4 686	
	Matériel de transport	460	28 081	462		464		466	28 081		28 081	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 361	472		474		476	1 361		1 361	
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490	119 283	492	3 158	494		496	122 441		122 441	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	88 313	532		534		536	88 313	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 528	542	68	544		546	1 596	
	Matériel de transport	550	11 501	552	4 780	554		556	16 281	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 361	562		564		566	1 361	
TOTAL		570	102 704	572	4 848	574		576	107 552	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL				596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADISECO

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984-860)	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	9 691
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 679
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SAS ADISECO		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/07/2020		et clos le : 30/06/2021	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		160	
		186	

*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2013-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 1

N° SIRET 4 0 7 7 6 8 0 6 8 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ADISECO

ADRESSE (voie) Les Buissonnets

CODE POSTAL 35720

VILLE PLESER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

I		REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--	--

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

Sas A.DIS.E.CO
Au Capital Social de 2 322 Euros
Siège social - Les Buissonnets
35 720 PLESER

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Madame, Monsieur

Nous vous avons réunis afin de vous présenter notre exercice clos le 30 Juin 2021.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du plan général de 1982.

I - LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE DE LA SOCIÉTÉ SE PRÉSENTE AINSI QU'IL SUIT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	<u>ANNEE 2020/2021</u>	<u>ANNEE 2019/2020</u>
<u>ACTIF</u>		
* Actif immobilisé	14 889	16 579
* Actif Circulant	24 815	25 819
	39 704	42 398
 <u>PASSIF</u>		
* Capitaux propres et Résultat de l'exercice	27 065	23 277
* Dettes	12 639	19 120
	39 704	49 331

Le résultat de l'exercice ainsi que ceux de l'exercice précédent se présentent ainsi qu'il suit :

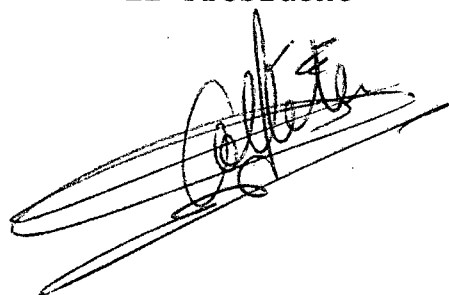
	<u>ANNEE 2020/2021</u>	<u>ANNEE 2019/2020</u>
Produits d'exploitation	47 807	54 695
* Charges d'exploitation	43 282	38 110
* Résultat d'exploitation	4 525	16 585
* Résultat financier	« 149 »	« 287 »
* Résultat exceptionnel	« »	« 45 »
* Charges non dec.		
* Impôt Société	589	2 445
* RESULTAT	4 324	16 298

II - EXAMEN DE L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice, nos produits d'exploitation se sont élevés à 47 807€ contre 54 695€ l'an passé, nos charges d'exploitation 43 282€ contre 38 110€. Notre résultat d'exploitation est positif de 4 525 €. Nous clôturons l'exercice par un résultat de 4 324 €. que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit :

- Autres réserves 4 324 €.

LE Président



SAS A.DIS.E.CO
Au Capital Social de 2 322 EUROS
Siège social - Les Buissonnets
35720 PLESDER

Procès-verbal de l'assemblée Générale ordinaire du
4 Aout 2021

Sur convocation du président, les associés représentant l'intégralité du Capital Social de la Société A.DIS.E.CO, se sont réunis le 4 aout 2021 à 19 Heures au siège social à Les Buissonnets PLESDER, à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 Juin 2021.

Monsieur COLLETER G en sa qualité de président, préside la séance. Il constate que tous les associés sont présents et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'articles 50 de la loi du 24 Juillet 1966
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé
- le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés présent plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2021
- Quitus à la gérance
- Affectation des résultats
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966
- Questions diverses

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférent à l'exercice clos le 30 06 2021, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts pour un montant global de 490 € et de 589 € d'impôt sur les sociétés.

En conséquence, Elle donne au président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Autres réserves soit : 4 324 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

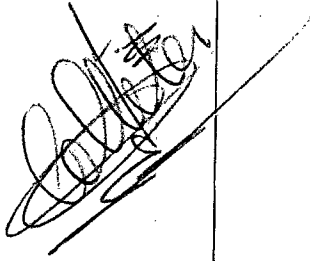
Troisième RÉOLUTION

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat les capitaux propres de la Société se trouvent reconstituées à hauteur de plus de la moitié du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre de Commerce et des sociétés à la régularisation de la situation de la société.

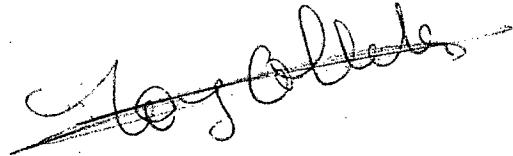
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents.

Mr COLLETER Gildas

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Gildas Colleter', written over a horizontal line.

Mme COLLETER Morgane

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Morgane Colleter', written over a horizontal line.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072020	et clos le	30062021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS ADISECO		Les Buissonnets	
SIRET	4 0 7 7 6 8 0 6 8 0 0 0 2 2	35720 PLESDER	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	APPAREILS AUTOMATIQUES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	------------------------	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	4 324	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐			
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Igam EXPERTISE COMPTABLE 8 boulevard des îles CS 62274 56007 VANNES Cedex Tél: 02.97.40.94.01		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 28/07/2021	Lieu: PLESDER
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	COLLETER Gildas